



Le 30 juin 2006
Pour diffusion immédiate

AVIS DE CIRCULATION **MISE À JOUR**

Pour faciliter la circulation de la fin de semaine, la Commission du canal de dérivation du Manitoba avise le public que la circulation à deux voies en direction est sur la route transcanadienne n° 1 Est, de la RPGC n° 100-101 à la RPS n° 207 (Deacon's Corner), sera rétablie à partir de 14 h le vendredi 30 juin 2006. Dans la direction ouest, les restrictions actuelles qui limitent la circulation à une seule voie demeurent en place pour faciliter les travaux de construction.

En juillet, des fermetures temporaires des voies vers l'est seront peut-être nécessaires, mais tous les efforts seront faits pour rétablir la circulation dans les deux sens les vendredis après-midi. À la mi-juillet, un panneau temporaire sera mis en place pour la rampe d'accès allant vers le nord de la route périphérique, à son intersection avec la route transcanadienne. Il faut s'attendre à des retards au niveau de cette nouvelle intersection.

Le public doit se rappeler que la vitesse est limitée à 70 km/h à proximité du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge et à 60 km/h dans les zones où les conducteurs passent les travailleurs et le matériel de construction.

Plus tôt ce mois-ci, des restrictions limitant la circulation à une seule voie dans les deux directions ont été établies afin de faciliter la construction du pont de la route transcanadienne Est dans le cadre du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

La Commission du canal de dérivation du Manitoba aimerait vous remercier à l'avance de la prudence dont vous ferez preuve lorsque vous vous déplacerez à proximité du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Elle vous remercie également de votre coopération et de votre patience au cours de ce projet.

- 30 -

Renseignements : M. Ronuk Modha
Commission du canal de dérivation du Manitoba
204 945-4178, 204 945-4900 ou 1 866 356-6355